

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 29 mars 2022 à 18h00, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, DALEAS, GERMAIN, SIMON, DO COUTO, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, BIASON, BLEAU, MÉSSÉGUÉ, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, CATALOGNE, POIREL, BELLOCQ, MIEYAA, MAZILIÉ, GARCIA, BENETEAU, BONNET

Absent(s) ayant donné procuration :

- Monsieur VILLEDIEU a donné procuration à Madame HORROD
- Monsieur CHAGOT a donné procuration à Madame BLEAU
- Madame TRILLAUD a donné procuration à Madame RODRIGUEZ
- Monsieur BOURDET a donné procuration à Madame GARCIA
- Madame MOLINA a donné procuration à Monsieur BONNET

Absent(e) non excusé(e) :

- Madame ZINT
- Monsieur FOUQUET

Secrétaire de séance : Eve MAZILIÉ

Monsieur le Maire tient tout d'abord à avoir une pensée émue pour Enzo PERIDY, jeune lonsois récemment décédé dans des circonstances tragiques ainsi que pour ses parents et sa famille.

1- Approbation du compte de gestion 2021 du budget général

Madame THIEUX-MORA indique que le résultat du compte de gestion de madame la Trésorière est concordant avec le compte administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité.

2- Compte administratif 2021 et débat sur la formation des élus

Madame THIEUX-MORA indique que le compte administratif 2021 s'avère identique au prévisionnel présenté lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier. Elle rappelle à nouveau les faits marquants de l'exercice 2021 et annonce un excédent reporté sur 2022 de 3,8 millions €.

Monsieur le Maire aborde ensuite le débat annuel sur la formation des élus. Il rappelle le montant budgété en 2021 et fait le point des formations suivies. Au regard des besoins, il propose de budgéter en 2022 le même montant.

Monsieur le Maire désigne ensuite Madame DALEAS pour organiser le vote du compte administratif ; il quitte la séance.

Adopté à l'unanimité.

3- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget général

Adopté à l'unanimité.

4- Budget primitif 2022 du budget général

Madame THIEUX-MORA indique que dans un contexte marqué par la reprise de l'inflation, les enveloppes relatives aux dépenses courantes sont ajustées à la hausse en 2022. Les charges de personnel restent maîtrisées avec une hausse limitée à + 0,7 %, mais cette estimation ne tient pas compte des récentes annonces gouvernementales de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique. Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires ainsi que lors des différentes commissions thématiques, le budget 2022 se caractérise par un net effort d'investissement, avec un programme d'investissement courant annuel de plus de 2,3 millions d'€ mais aussi de nombreux projets d'importance: l'agrandissement de la cantine du bourg, la rénovation de bâtiments de l'ancienne propriété « Boscq », la création de deux terrains de padel au complexe Georges Martin, l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking d'Aqualons, la création d'une aire de jeux aquatiques extérieure à Aqualons ou encore l'achat des terrains pour la future école du Bourg. Au total, les dépenses d'équipement prévisionnelles 2022 s'établissent à 3 965 408 €, en nette augmentation par rapport à 2021(3 232 134 €).

Madame THIEUX-MORA annonce que le budget 2022 s'équilibre pour la 13e année consécutive sans augmentation des taux d'imposition ; de même aucun recours à l'emprunt n'est prévu, ce qui permet à la dette communale de se situer très en-deçà de la moyenne nationale. Elle précise que la commune ne percevra plus à compter de cette année de Dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'État ; par contre, la commune bénéficiera de 319 000 € supplémentaires d'attribution de compensation de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire souligne le contexte très incertain pour les finances publiques. Il indique que la situation internationale a des répercussions importantes pour les collectivités, et notamment en matières de dépenses. Il précise aussi que l'année électorale est loin d'être neutre au regard des enjeux importants du moment. Il rappelle ainsi qu'il été récemment esquissé un effort d'environ 10 milliards d'euros des collectivités territoriales au titre du redressement des comptes publics. Il souligne qu'au regard de ces incertitudes, il est difficile d'établir un budget sur toute l'année et qu'un cadrage sera certainement nécessaire en cours d'année. Monsieur le Maire fait néanmoins remarquer que la situation de la commune est très saine avec une dette par habitant quatre fois moins élevée que la moyenne des communes de même strate, avec un gel des impôts communaux pour la treizième année consécutive et un effort d'investissement conséquent. Il estime que ce budget est ambitieux et qu'il répond aux défis de la commune. Il remercie les élus du travail réalisé tout au long de l'année et dit être fier de pouvoir présenter ce budget.

26 voix pour – 5 voix contre (Mesdames Messieurs BOURDET, GARCIA, BENETEAU, MOLINA, BONNET)

5- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2022

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux du foncier bâti à 30,07 % et du foncier non bâti à 30,88 %, ce qui représente une recette fiscale prévisionnelle de 6 867 912€.

Adopté à l'unanimité

6- Modification de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération

Monsieur le Maire annonce que l'attribution de compensation annuelle versée à compter de 2022 par la communauté d'agglomération à la commune sera d'un montant de 6 819 744,12€, compte tenu de l'augmentation de cette attribution à hauteur de 319 602€.

Adopté à l'unanimité

7- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking d'Aqualons - Autorisation de programme/crédits de paiement

Adopté à l'unanimité

8- Création d'une aire de jeux aquatiques extérieure à Aqualons - Autorisation de programme/crédits de paiement

Adopté à l'unanimité

9- Bilan des acquisitions et cessions opérées sur la commune en 2019, 2020 et 2021 par la commune de Lons

Monsieur SARTHOU ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des votants.

10- compte de gestion 2021 du Budget « Energie Photovoltaïque »

Adopté à l'unanimité

11- Compte administratif 2021 du Budget « Energie Photovoltaïque »

Madame THIEUX annonce que la section d'exploitation se clôture avec un excédent de 11 448,81 € et la section d'investissement avec un excédent de 2 404,30 €.

Monsieur le Maire désigne Madame DALEAS pour faire procéder au vote et se retire de la séance.

Madame DALEAS fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

12- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget Régie énergie photovoltaïques

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité

13- Budget primitif 2022 du Budget « Energie Photovoltaïque »

Adopté à l'unanimité

14- Subvention 2022 au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire propose une subvention de 400 000€, conformément aux besoins du CCAS.

Adopté à l'unanimité

15- Solde de subvention 2021 pour le Football Club de Lons

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'avait été provisoirement octroyé en 2021 que 15 500€ de subvention au lieu des 31 000€ de 2020 dans l'attente d'obtenir des compléments d'informations financières. Au regard des compléments apportés récemment, monsieur le Maire propose d'accorder le solde de cette subvention, soit 15 500€.

Adopté à l'unanimité

16- Participation au fonctionnement d'écoles privées sous contrat d'association au titre de l'année 2021-2022

Monsieur le Maire indique que cette participation facultative à hauteur de 110€ par enfant est destinée aux écoles Saint-Dominique (11 000€), Saint François d'Assise (5280€), Notre-Dame de Lescar (1650€).

Il en profite pour préciser que la loi MOLAC de mai 2021 rend désormais obligatoire le versement d'une participation aux établissements privés du 1^{er} degré sous contrat d'association qui dispensent un enseignement de langue régionale. Aussi le conseil municipal n'a plus à délibérer pour les calendretas accueillant des lonsois puisqu'elles relèvent du régime du forfait scolaire, à l'instar des écoles publiques non lonsoises.

Adopté à l'unanimité

17- Mise à disposition à titre gratuit de l'Espace James CHAMBAUD dans le cadre du projet départemental des Enfants Danseurs

Adopté à l'unanimité

18- Création d'un emploi de policier municipal en prévision d'un départ à la retraite

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, monsieur le Maire lève la séance à 18 h 50.